



FFvolley

ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 – 9h00/18h00

Hôtel Best Western Rungis



FFvolley

**BILLETTERIE Jeux Olympiques &
Paralympiques**

Paris 2024

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS

- « Besoins propres » : Chaque fédération olympique a pu demander des billets pour ses besoins propres (élus, salariés, encadrement technique).
- **Athletes' friends & families (AFF)** : Dispositif du CIO pour les proches des athlètes du monde entier (2 billets disponibles à l'achat par athlète et par session où il est engagé) – **pris en charge par la FFVOLLEY**
- **Teams** : Dispositif du CIO permettant aux CNOs d'acquérir 20 à 80 billets pour des matchs de sports collectifs dès les tours préliminaires (seul le volley indoor est concerné, le beach-volley n'en fait pas partie).
- **Haut-niveau** : Afin d'optimiser l'accompagnement des athlètes dans leur quête de médailles, le Pôle Olympique et Sport de Haut-Niveau du CNOSF a commandé des billets pour permettre à toutes les personnes accréditées mais n'ayant pas tous les accès nécessaires à voir les performances des athlètes dont ils ont la responsabilité en tribune public.
- **Gagner en France** : Dispositif français visant à accompagner les familles et proches des athlètes (4 places prévues par match et par joueur)
- Dispositif d'Etat « Tous aux Jeux » : porte et géré par le MSJOP en lien avec le COJO, ce dispositif est destiné aux bénévoles « méritants » de clubs.

- 1. « Besoins propres »** : Politique d'invitation de la FFVOLLEY liée à Billetterie spécifique « fédérations sportives nationales » - portée par la FFVOLLEY et gérée par le CNOSF
- 2. « Tous aux Jeux »** : Billetterie « populaire » - portée et gérée par le MSJOP

1. POLITIQUE D'INVITATION FFVOLLEY

**- liée à la billetterie spécifique
« fédérations sportives
nationales »**

Récapitulatif chiffré

- **2.406** places réservées et payées par la FFVOLLEY à destination des acteurs du monde du volley, réparties jusqu'aux quarts de finale sur **92 sessions** (40 de beach-volley et 52 de volley)
- N.B. :
 - A partir des quarts, et en fonction de la qualification de nos équipes de France, une demande complémentaire spécifique a été effectuée.
 - Les membres des équipes de France bénéficient en outre de :
 - 4 places par match par joueur / 2 places par match par entraîneur réservées par le COJO/CNOSF
 - + 2 places « Friends & Family » supplémentaires réservées par le CIO

Attribution des invitations « par catégorie de public »

Instances nationales :

1. Membres du Bureau Exécutif : 4 places
2. Membres du Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Conseillers Techniques Sportifs, Cadres Pôles : 2 places
3. Salariés FFVOLLEY & LNV, membres de commissions fédérales : 1 place

Attribution des invitations « par catégorie de public »

Instances nationales :

1. Membres du Bureau Exécutif : 4 places
2. Membres du Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Conseillers Techniques Sportifs, Cadres Pôles : 2 places
3. Salariés FFVOLLEY & LNV, membres de commissions fédérales : 1 place

Instances des organes déconcentrés :

4. Ligues régionales : 4 places
5. Comités départementaux : 2 places

Attribution des invitations « par catégorie de public »

Instances nationales :

1. Membres du Bureau Exécutif : 4 places
2. Membres du Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Conseillers Techniques Sportifs, Cadres Pôles : 2 places
3. Salariés FFVOLLEY & LNV, membres de commissions fédérales : 1 place

Instances des organes déconcentrés :

4. Ligues régionales : 4 places
5. Comités départementaux : 2 places

Groupements sportifs affiliés :

6. Clubs professionnels & nationaux : 2 places
7. Clubs régionaux & autres : 1 place

Attribution des invitations « par catégorie de public »

Instances nationales :

1. Membres du Bureau Exécutif : 4 places
2. Membres du Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Conseillers Techniques Sportifs, Cadres Pôles : 2 places
3. Salariés FFVOLLEY & LNV, membres de commissions fédérales : 1 place

Instances des organes déconcentrés :

4. Liges régionales : 4 places
5. Comités départementaux : 2 places

Groupements sportifs affiliés :

6. Clubs professionnels & nationaux : 2 places
7. Clubs régionaux, GSR, GSR & autres : 1 place

Partenaires privés et institutionnels : 100 places

Attribution des invitations « par catégorie de public »

Instances nationales :

1. Membres du Bureau Exécutif : 4 places
2. Membres du Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Conseillers Techniques Sportifs, Cadres Pôles : 2 places
3. Salariés FFVOLLEY & LNV, membres de commissions fédérales : 1 place

Instances des organes déconcentrés :

4. Ligues régionales : 4 places
5. Comités départementaux : 2 places

Groupements sportifs affiliés :

6. Clubs professionnels & nationaux : 2 places
7. Clubs régionaux & autres : 1 place

Partenaires privés et institutionnels : 100 places

Programme « 200 billets pour les Jeux » : 200 places

Focus Programme « 200 billets pour les Jeux »

Principe :

Les 20 clubs ayant le plus augmenté leur nombre de licences au 15 février 2024 (par rapport au 15 février 2023) recevront de 1 à 4 invitations selon leur catégorie de clubs, listée comme suit :

Focus Programme « 200 billets pour les Jeux »

Principe :

Les 20 clubs ayant le plus augmenté leur nombre de licences au 15 février 2024 (par rapport au 15 février 2023) recevront de 1 à 4 invitations selon leur catégorie de clubs, listée comme suit :

CATEGORIES DE CLUBS	NB CLUBS	NB PLACES	TOTAL
CLUBS - 50 LICENCIES	20	1	20
CLUBS -100 LICENCIES	20	2	40
CLUBS - 200 LICENCIES	20	3	60
CLUBS + 200 LICENCIES	20	4	80

Conditions générales

- **Absence de cumul des « droits à une invitation » alloués sur la base d'une qualité particulière** : le bénéficiaire pourra se prévaloir du nombre de places qui lui est alloué par le biais de sa fonction la mieux dotée ;

Par exemple : un membre du BE également membre d'une commission fédérale et/ou président de LR ne bénéficiera que des 4 places prévues par son statut de membre du BE.

Conditions générales

- **Absence de prise en charge des frais de transport, d'hébergement et/ou de repas**

Conditions générales

- **Bénéficiaires licenciés par principe** (même si les bénéficiaires de plusieurs invitations pourront inviter un proche évidemment) ;

Conditions générales

- **Faire bénéficier un bénévole des plus impliqués dans la vie des LR/CD et des clubs** (président par principe) ;

Conditions générales

- **En tout état de cause, un code de bonne conduite devrait être transmis par le CNOSF/COJO sur l'utilisation des invitations**

Conditions générales

- Date de référence pour constater la qualité qui permet de bénéficier des invitations et pour arrêter le décompte d'augmentation des licences pour le programme « 200 billets pour les Jeux » (comparatif 15 février 2023 avec 15 février 2024) :

15 février 2024

Pourquoi ?

- la plateforme où doit être déposée le listing nominatif avec l'identité exacte des personnes physiques bénéficiaires ouvrent **en avril 2024** ;
- il nous faut anticiper des bénéficiaires qui n'utiliseraient pas leur droit à une place (si un adhérent d'un « petit » club ou un salarié de la FFVOLLEY ne veut pas venir seul aux JOP par exemple) : l'idée est de pouvoir réallouer le droit à un autre bénéficiaire ;

Conditions générales

- Pour les places au profit des GSA dans le cadre du Programme « 200 billets pour les Jeux » : **existence statutaire et affiliation obligatoire au 30 septembre 2022**

Pourquoi ?

- et pour avoir un vrai comparatif entre année N-1 et année N pour le programme « 200 billets pour les Jeux » ;

Calendrier prévisionnel

i. Octobre/novembre 2023 :

Présentation en Assemblée Générale & communication de la politique d'invitation au réseau FFVOLLEY

ii. 15 février/Fin février 2024 :

Recensement des bénéficiaires et du nombre d'invitations y afférentes
+ Communication aux bénéficiaires de leur droit à une ou plusieurs invitations sur les différentes sessions avec :

- Inscription obligatoire en retour avant le 15 mars 2024 avec nom, prénom, adresse mail du ou des bénéficiaires ;

iii. 15 mars 2024 :

Finalisation d'un premier listing définitif
+ réflexion quant à une réallocation des invitations restantes, le cas échéant

iv. Avril/Mai 2024 :

Envoi de la liste définitive des bénéficiaires au CNOSF/COJO via la plateforme CTP.

Grands principes généraux « pratiques »

En pratique, la billetterie des JOP sera :

- **100% digitale** : aucun billet papier ni pdf ne sera émis ;
- **nominative / sécurité** : un nom, prénom et adresse email sera à associer à chaque billet. Possibilité d'importer dans l'outil de distribution un fichier Excel.
- **Infalsifiable** : un QR code sera envoyé sur le téléphone du bénéficiaire et sera activé quelques heures avant l'épreuve (validation COJO en cours) et ne serait transférable que 1 à 2 fois.
- **Traçabilité** : la traçabilité des billets permettra de voir s'il a été téléchargé, transféré, de connaître le taux de téléchargement et de scanner lors de l'entrée sur la compétition.
- **Revente** : revente interdite à des parties prenantes. Seule, une plateforme de dépôt-vente officielle sera mise en ligne par Paris 2024 au printemps.
- **Compliance** : code de bonne conduite, RGPD, Loi Evin.

Modalités pratiques

- **Les bénéficiaires recevront, en juin 2024, par mail un lien les invitant à télécharger une application sur leur smartphone.**
- **Le billet se trouve dans l'App. Le QR code de ce billet sera actif 6 heures avant l'épreuve.**
Il faudra impérativement télécharger l'Appl dès la réception du lien.
- **Si le bénéficiaire du billet ne peut l'honorer, il pourra cliquer sur un bouton pour le renvoyer à l'expéditeur.**
- **Possibilité de transférer le billet jusqu'à 2 fois**
Modification possible du nom et prénom
Le prix du billet ne sera pas visible.

The background features two large, overlapping curved shapes. The top shape is a dark blue arc that curves from the left side towards the right, ending in a white, pointed tip. Below it is a white arc that curves from the left side towards the right, creating a white space where the text is located.

2. BILLETTERIE POPULAIRE « TOUS AUX JEUX »

Récapitulatif chiffré

- **400.000 billets achetés par l'Etat**
- **100.000 billets alloués aux bénévoles du mouvement sportif**, quel que soit leur rôle – éducateur, dirigeant, entraîneur, arbitre, etc. -, **dont 70.000 billets attribués aux fédérations sportives agréées**
- Après l'application d'un mode de calcul basé sur le nombre de licenciés et de clubs, la FFVOLLEY se voit directement attribuer, pour doter ses bénévoles de :
 - **596 invitations de 2 billets** (pour partager l'expérience des Jeux avec un proche) **pour les JO ;**
 - **216 invitations de 2 billets pour les JP.**

Critères généraux d'attribution

- **L'équité territoriale, avec la représentativité de tous les territoires dans leur diversité :**
- **la représentativité de l'ensemble des catégories de bénévoles ;**
- **La mixité de genre ;**
- **La diversité intergénérationnelle**

Modalités de distribution des billets

- **Les attributions d'invitation seront déléguées aux Ligues Régionales...**
- **... Qui devront allouer les places en fonction du mérite et de l'engagement du bénévole dans la vie sportive territoriale.**

Préférence de dotation

- **Bien entendu, la FFVOLLEY a fait la demande expresse de bénéficier d'une dotation la plus substantielle de billets pour le volley, le beach-volley et le paravolley.**

The background features a dark blue field with two large, curved, white shapes that create a sense of depth and movement. One shape is a wide, shallow arc, while the other is a narrower, more pointed arc that overlaps the first one.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



FFvolley

www.ffvolley.org